

## **Exposé des motifs et texte des projets de résolutions dont l'inscription à l'ordre du jour est demandée**

### **1<sup>ère</sup> résolution**

#### **Exposé des motifs**

Cette résolution est déposée par des actionnaires minoritaires représentant plus de 5 % du capital qui considèrent que :

- Apollo et Monarch sont actuellement surreprésentés au Conseil d'administration (45% des sièges contre seulement 26.5% du capital),
- il n'y a pas suffisamment d'administrateurs indépendants compte tenu de la très grande dilution du capital de la société (74% du capital),
- depuis le départ de Monsieur Francis Niss, il manque au Conseil d'administration une bonne connaissance du secteur aéronautique et des opérations.

Monsieur Herteman dont la candidature est proposée est totalement indépendant tant des actionnaires qui présentent la résolution que de la société. Il satisfait à l'ensemble des critères d'indépendances du Code MiddleNext auquel la société se réfère.

Il dispose d'une très forte connaissance du secteur aéronautique et des opérations (voir à cet égard les informations prescrites par l'article R225-83 du code de commerce fournies lors du dépôt de la demande de résolution).

#### **Texte du projet**

##### **Résolution A**

*(Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Jean Paul Herteman, considéré comme indépendant au regard des critères du Code MiddleNext)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la demande d'inscription de résolution adressée au Président du Conseil d'administration, nomme Monsieur Jean Paul Herteman, né le 13 novembre 1950, à Saint-Cloud, demeurant au 3 rue Guy Mâle 66490 Vivès, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

### **2<sup>nde</sup> résolution**

#### **Exposé des motifs**

Cette résolution est déposée par des actionnaires minoritaires représentant plus de 5 % du capital qui considèrent que :

- Apollo et Monarch sont actuellement surreprésentés au Conseil d'administration (45% des sièges contre seulement 26.5% du capital),
- il n'y a pas suffisamment d'administrateurs indépendants compte tenu de la très grande dilution du capital de la société (74% du capital),
- il manque au niveau du Conseil d'administration une bonne connaissance de l'environnement des sociétés cotées et des fusions acquisitions.

Monsieur Duchesne dont la candidature est proposée est totalement indépendant tant des actionnaires qui présentent la résolution que de la société. Il satisfait à l'ensemble des critères d'indépendances du Code MiddleNext auquel la société se réfère.

Il a une très forte expérience de représentation dans différents conseils de sociétés cotées et de l'environnement des fusions et acquisitions. Il a par ailleurs une bonne connaissance du secteur aéronautique (voir à cet égard les informations prescrites par l'article R225-83 du code de commerce fournies lors du dépôt de la demande de résolution).

### ***Texte du projet***

#### **Résolution B**

*(Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Yann Duchesne, considéré comme indépendant au regard des critères du Code MiddleNext)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance de la demande d'inscription de résolution adressée au Président du Conseil d'administration, nomme Monsieur Yann Duchesne, né le 29 août 1956, à Sainte Adresse, demeurant au 113 Avenue Henri Martin 75116 Paris, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.